



ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur [lyoncapitale.fr](#)

Téléchargé le 09 / 02 / 2026 à 16:08

Date de publication : lundi 30 juin 2025 à 03:20

Type : Constitution SAS

Localisation : 26 - Drôme

Support de parution : LyonCapitale.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 11/06/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : GARAMA

Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger l'exploitation d'un établissement de type rooftop ou autre, à vocation commerciale, festive et événementielle, incluant bar, restauration, privatisation et activités connexes ; l'organisation de tous types d'événements privés ou publics; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Siège social : 11 Avenue Gaston Vernier,
26200 MONTELIMAR

Capital : 3 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ROMANS

Président : M. ADAM Emmanuel Le village
26270 MIRMANDE

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :

<https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/b907938a-da49-44ca-8667-73c0071ba5ca-form-instance>

S.A.S. au capital de 1 000 000 € - 489 069 856 RCS Nanterre
Siège social : 41, rue du Capitaine Guynemer – 92925 La Défense Cedex